

**Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical  
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon  
6 septembre 2016 à Saint-Jurs**

Membres du comité syndical présents :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| - J-Pierre BAGARRE : Aiguines                | - Armand FERRANDO et Michèle BIZOT GASTALDI : La Palud/Verdon | - Arlette RUIZ et Alain THOUROUDE : St-Julien-le-Montagnier                        |
| - J-Luc RAMU : Allemagne en Pce              | - Gérard MARIIGNANE : La Verdière                             | - Jacques SPINER : St Jurs   |
| - J-Marie PAUTRAT : Allons                   | - J-Paul ROUX : Le Bourguet                                   | - André BAYEUX : St Laurent du Verdon  |
| - François TANZY : Angles                    | - J-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue                         | - Bernard CLAP : Trigance  |
| - Antoine FAURE, J-Pierre CIOFI : Aups       | - Patricia BRUN : Moustiers Ste Marie                         | - Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon / Verdon                                     |
| - Colette BLANC LOCATELLI : Blioux           | - Dany DUBOIS : Puimoisson                                    | - Delphine BAGARRY : Conseil départemental 04                                      |
| - Yoann HUGAND : Châteauvieux                | - Jacques ESPITALIER : Quinson                                | - Roselyne GIAI-GIANETTI, Jean BACCI : Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur |
| - Alain BARALE : Comps sur Artuby            | - Michel OPPOSITE : Régusse                                   |  |
| - Gilbert PELEGRIN : Esparron de Verdon      | - Jack DUVOT : Riez   |  |
| - Hervé PHILIBERT : Ginasservis              | - Maxime AUDIBERT : Rougon                                    |  |
| - Annick BATTISTI, J-Noël STARK : La Bastide | - Patrick ROY : Roumoules                                     |  |
| - Bernard PRAYAL : La Garde                  |   |  |
| - Jacques BASTIAN : La Martre                |   |  |

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 22 mars 2016**

**2. Validation de la stratégie tourisme durable du Parc naturel régional du Verdon**

Dans le cadre du renouvellement de l'engagement du Parc du Verdon sur les principes de la CETD, les membres du comité syndical ont validé les objectifs du Parc, le programme d'actions prioritaires et le schéma d'organisation, en lien avec les partenaires. La stratégie tourisme durable 2017 / 2022 s'articule autour de 3 axes correspondant chacun à une ambition servie par plusieurs objectifs opérationnels :

**AXE 1 : Organiser l'accès des visiteurs et une qualité d'accueil à la hauteur de la notoriété des sites attractifs du Verdon** avec comme ambition principale d'obtenir le label Grand Site de France pour le site classé des Gorges. Cette ambition devra servir l'ensemble des sites fréquentés du Parc.

**AXE 2 : Elargir l'offre « Ecotourisme » du Verdon fondée sur des patrimoines à vivre** avec comme ambition de développer la qualification de l'offre autour de la marque Valeurs Parc naturel régional et de structurer les filières de l'itinérance.

**AXE 3 : Mettre en pratique la coopération entre les territoires et les partenaires engagés pour le Verdon** avec comme ambition de construire et d'animer le projet de destination Grand Verdon des sources à la confluence et d'innover sur des modèles de solidarité permettant de générer des ressources pour soutenir la gestion des sites sensibles ( fond de soutien 1% pour le Verdon)

**3. Validation du contrat rivière Verdon 2016-2022**

Une présentation du nouveau contrat rivière a été faite en séance. Ce contrat d'une durée initiale de 6 ans (mi 2016 - mi 2022) comprend 159 actions et s'élève à 86 millions d'euros TTC répartis entre 43 maîtres d'ouvrages (communes, intercommunalités, Parc, ...) dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer une qualité des eaux permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes
- Concilier les activités touristiques liées à l'eau avec les autres usages et la préservation des milieux
- Rechercher un fonctionnement hydraulique et biologique permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques
- Aller vers une gestion solidaire de la ressource
- Mettre en place une gestion globale cohérente de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant du Verdon, et adapter les politiques et les moyens à mettre en œuvre aux résultats des actions

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé le contrat rivière 2 pour la période 2016 à 2022.

**4. Désignation des 2 représentants suppléants du Conseil Régional à la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés**

Les membres du comité syndical ont désigné Mme Roselyne GIAI GIANETTI et Mme Mireille BENEDETTI, déléguées suppléantes du conseil d'exploitation de la Régie.

**5. Désignation de Mme Arlette Ruiz comme présidente de la commission Patrimoines naturels**

Les membres du comité syndical ont désigné Mme Arlette RUIZ, Présidente de la commission patrimoines naturels

**6. Création d'une régie buvette / repas pour la fête du Parc**

Les membres du comité syndical ont approuvé la création d'une régie de recettes afin de mettre en place une buvette à l'occasion de la fête du Parc qui se tiendra le 25 septembre à Trigance.

### **7. Acceptation d'un don Fondation L'occitane**

Dans le cadre d'un appel à projets de l'Occitane, le projet de plantation de haies sur le Plateau de Valensole alliant amélioration des performances des exploitations agricoles et sauvegarde de la biodiversité a été sélectionné. Dans ce cadre, les membres du comité syndical ont accepté la participation sous forme de don de la Fondation d'entreprise l'Occitane pour un montant de 11 500 € qui complétera le plan de financement en cours d'obtention auprès du Conseil régional.

### **8. Décision modification n°1 au Budget Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés**

Les membres du comité syndical ont approuvé la décision modificative n° 1 portant sur des ajustements de comptes.

### **9. Modification du tableau des effectifs**

Les membres du comité syndical ont approuvé la création d'un poste de chargé d'études GEMAPI pour une durée de 3 ans maximum. Ce poste permettra d'étudier la faisabilité et les modalités de la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin versant du Verdon dont les Communautés de Communes ou d'agglomération, seront dotées obligatoirement à compter du 1er janvier 2018.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales

A Moustiers Ste Marie, le 13 septembre 2016

**Le Président**

**Bernard CLAP**

